



# Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées

## Le plan mercredi : une meilleure inclusion des élèves en situation de handicap

publié le : **22.06.18**

Le 20 juin 2018, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Laura Flessel, ministre des Sports, ont présenté le Plan mercredi. Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, salue cette avancée déterminante pour les élèves en situation de handicap et leur famille.

### Le plan mercredi : une continuité éducative pendant l'accueil de loisirs

Chaque mercredi, **dès la rentrée prochaine**, toutes les communes pourront proposer aux élèves de la maternelle au CM2, **un accueil de loisirs à forte ambition éducative**. En **labellisant ces activités** et en **soutenant les communes**, le « plan mercredi » permettra d'assurer **une véritable continuité éducative** entre les écoles et les structures de loisirs, en cohérence avec les enseignements scolaires.

Le label, conditionnant la qualité des activités à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers, garantit **des activités adaptées aux besoins des enfants**, et notamment à ceux en situation de handicap.

Plan Mercredi : plus d'informations sur le site de l'[Éducation Nationale](#)

### Une charte qualité qui garantit l'inclusion des élèves handicapés

Ce plan mercredi « pour tous » est **une opportunité pour les élèves en situation de handicap**. Il va leur offrir plus d'occasions de **se développer** et de **révéler leurs talents**, à travers la **pratique d'activités diversifiées** dans le respect de leurs goûts et de leur rythme.

Ce plan est **pleinement inclusif** et redonne du temps aux parents d'enfants en situation de handicap pour leur permettre de **mieux concilier vie familiale et vie professionnelle**. [L'enquête Opinion Way](#) sur les attentes de ces parents, commandée par la mission nationale « accueil de loisirs et handicap » en montre l'urgente nécessité. Il permet de « préserver nos aidants », comme le préconise également [le rapport de Dominique Gillot](#), présidente du CNCPH.

Pour les enfants en situation de handicap, **ce plan mercredi accompagne parfaitement l'abaissement de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans** à la rentrée 2019 et les **nouvelles ambitions du chantier de l'école inclusive**.

**Infographie : Ce qui va changer avec le "Plan Mercredi"**

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.

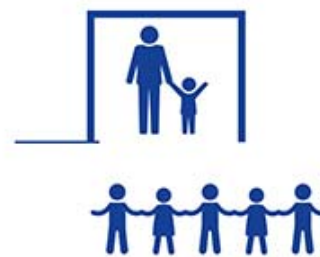
Pour en savoir plus

# CE QUI VA CHANGER AVEC LE PLAN MERCREDI

La continuité éducative est au cœur du Plan mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité en cohérence avec les enseignements scolaires.

## POUR LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

- Un label qui garantit des activités de grande qualité
- Des activités éducatives en lien avec les ressources du territoire : sport, culture, nature
- Des activités adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Des activités plus nombreuses grâce aux financements nouveaux



## POUR LES COLLECTIVITÉS



- Un soutien financier renforcé pour l'organisation d'activités éducatives
- Un cadre réglementaire adapté
- L'accompagnement des fédérations d'éducation populaire et la mise à disposition d'outils pratiques

## POUR LES ACTEURS DES TERRITOIRES ET DE L'ANIMATION

- La possibilité de développer des partenariats dans la durée
- La reconnaissance de leurs qualités d'encadrement
- Le renforcement de l'emploi dans les accueils de loisirs périscolaires



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser [des statistiques de visites](#) fermer

[Pour en savoir plus](#)